

# AVIS DE PRÉSENTATION DES COURS D'EAU

---

Construction de la voie de  
contournement de Rouyn-Noranda,  
route 117.

---

Présenté au

**Ministère des Pêches et des Océans du  
Canada**

Décembre 2007  
AA107402

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

---

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Chef de service : Jean Iracà, a.-g., M.ATDR,  
Chef du Service des Inventaires  
et du Plan

Chargée de projet : Brigitte Goulet, biologiste, M.Sc.

### **GENIVAR Société en commandite**

Chargé de projet : Bernard Fournier, a. g., M.ATDR

Chargé de projet sectoriel– volet cours d'eau : Pierre-Philippe Dupont, biologiste, M.Sc.

Technicien senior, qualité de l'eau : Daniel Dussault

Technicien de la faune : Étienne Martin

Cartographie : Nicolas Gignac

Secrétariat et éditique : Sylvie Hains  
Ivane Bissainthe

## **TABLE DES MATIÈRES**

1.	MISE EN CONTEXTE .....	1
2.	OBJET DES INVENTAIRES.....	2
3	RÉSULTATS DES INVENTAIRES .....	4
3.1	Cours d'eau n° 1.....	4
3.2	Cours d'eau n° 2.....	4
3.3.	Cours d'eau n° 3.....	6
3.4	Cours d'eau n° 4.....	6
3.5	Cours d'eau n° 5.....	6
3.6	Cours d'eau n° 6.....	8
3.7	Cours d'eau n° 7.....	9
3.8	Cours d'eau n° 8.....	10
3.9	Cours d'eau n° 9.....	10
4	DISCUSSION .....	13
5	SPÉCIFICATIONS.....	16
6.	BIBLIOGRAPHIE :.....	17

## **1. MISE EN CONTEXTE**

---

Le présent avis s'inscrit dans le contexte de l'étude d'impact sur l'environnement pour la construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda à partir de la route 117, sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda.

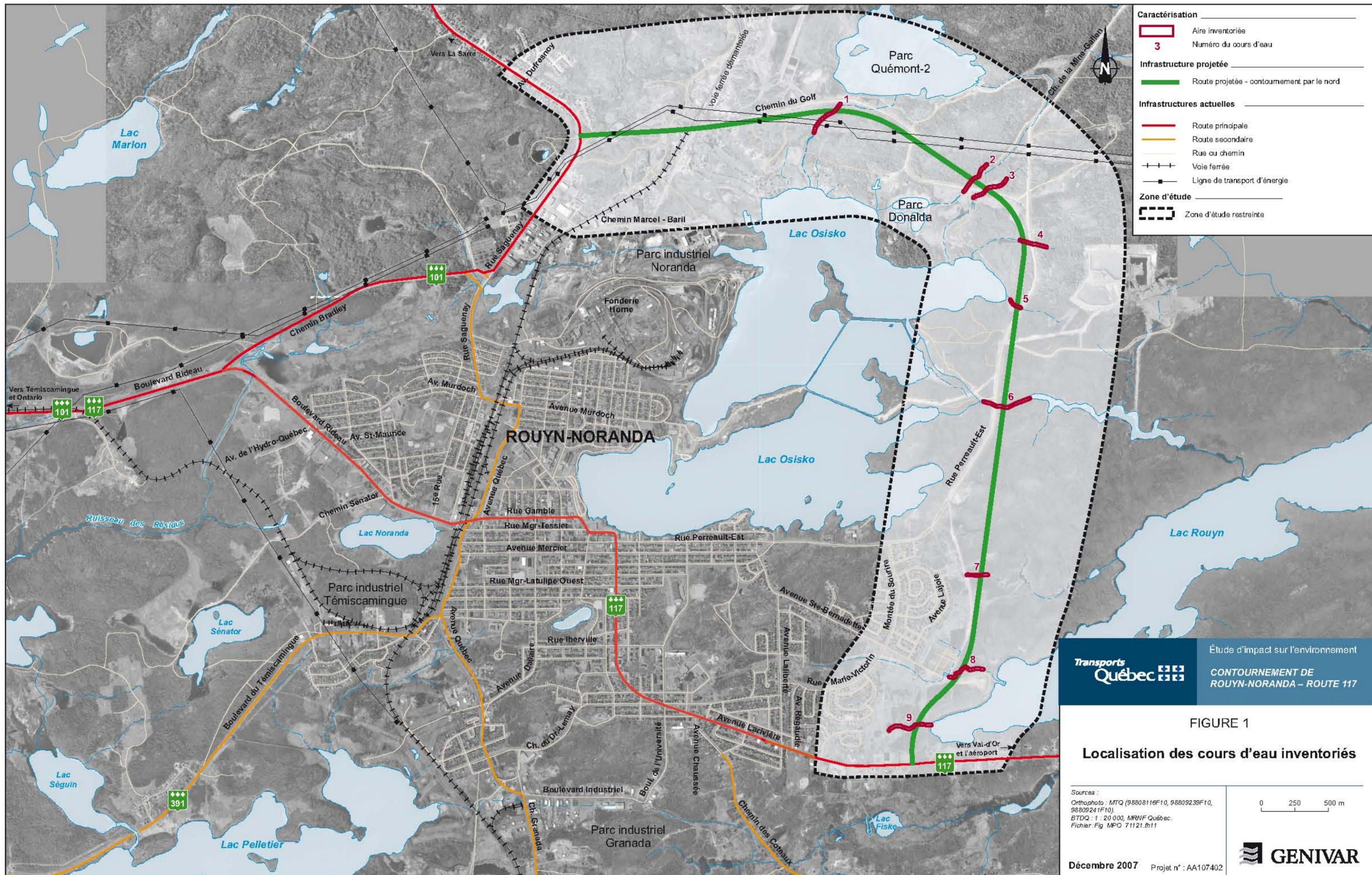
Le tracé projeté de la nouvelle route se situe à la limite entre les bassins versants de deux lacs d'importance, soit le lac Osisko à l'ouest et le lac Rouyn à l'est. Il est traversé du Nord au Sud par neuf petits cours d'eau. Ces cours d'eau ne possédant pas d'identifiant, ils seront nommés de un à neuf (figure 1). Les cours d'eau localisés au nord de l'aire d'étude font partie du bassin versant du lac Osisko (cours d'eau un à cinq, figure 2), tandis que les cours d'eau six à neuf, situés au sud, se déversent dans le lac Rouyn (figure 3).

Afin de bien caractériser les cours d'eau qui seront affectés par le projet, des inventaires ont été réalisés les 8, 9 et 19 septembre 2007.

## **2. OBJET DES INVENTAIRES**

---

Les cours d'eau en question ont fait l'objet d'une caractérisation sommaire de la végétation riveraine, du faciès d'écoulement, du substrat et de la profondeur, et ce, sur une distance d'environ 100 m en amont et de 100 m en aval des tracés de la route projetée. Pour chacun des cours d'eau, de un à plusieurs segments homogènes ont été décrits afin de tenir compte des différents habitats définis par le faciès d'écoulement. Des photographies pertinentes de chacun des segments sont présentées sur les figures insérées dans le présent rapport. De plus, des pêches à l'électricité ont permis de recenser les espèces de poissons présentes dans trois des neufs cours d'eau.



## **3 RÉSULTATS DES INVENTAIRES**

---

### **3.1 Cours d'eau n° 1**

Ce cours d'eau est un petit ruisseau intermittent, probablement d'origine anthropique, composé de deux segments homogènes (figure 2). Le segment amont (photo 1-1) est défini comme un chenal d'environ 0,7 m de largeur qui s'écoule dans un milieu dénudé humide relativement altéré par l'activité humaine. Le substrat du lit du ruisseau est dominé par l'argile et on y retrouve quelques blocs. La pente d'écoulement est faible (<2%). Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,1 m. Les talus bordant ce segment, d'une hauteur moyenne d'environ 1,5 m de chaque côté, possèdent une assez bonne pente (50%) et le substrat dominant y est l'argile accompagnée d'une faible proportion de gravier. Le haut des talus est principalement colonisé par des plantes herbacées et quelques arbustes, tandis que les berges sont peu occupées par la végétation. On retrouve la présence de quenouilles dans le lit du ruisseau ou à proximité. On remarque des signes d'érosion des berges tout le long de ce segment, malgré la présence d'enrochement dans la partie amont du tronçon.

Le second segment (photo 1-2), localisé en aval de l'aire d'étude, est défini comme un milieu humide dans lequel l'eau du ruisseau se perd dans une zone mal définie colonisée principalement par la quenouille et le scirpe. Le substrat y est composé à parts égales de limon et de matière organique. Contrairement au segment précédent, la pente des berges de ce secteur est très douce (moins de 5 %) et ces dernières sont peuplées de graminées. Ce milieu humide atteint une largeur maximale d'une quinzaine de mètres avant de se rétrécir graduellement pour atteindre environ sept mètres de largeur en aval de la zone étudiée.

Ce cours d'eau n'est pas considéré comme un habitat du poisson étant donné sa nature intermittente et l'absence d'écoulement continu et de zone de rétention d'eau.

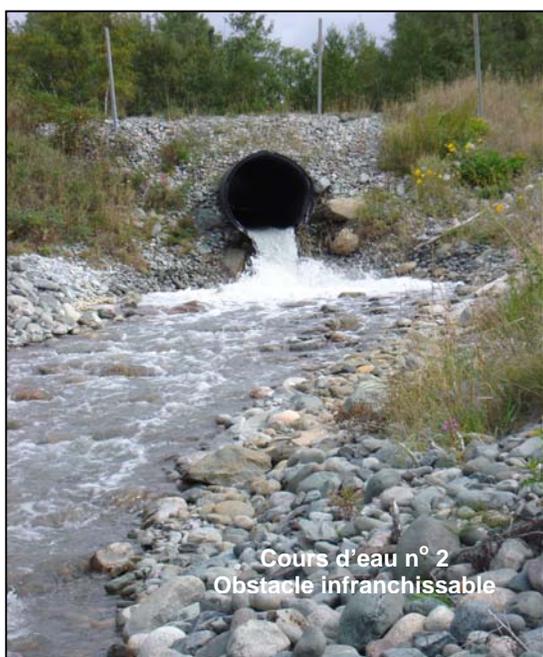
### **3.2 Cours d'eau n° 2**

Ce cours d'eau est un ruisseau qui, d'après les observations de terrain, est probablement d'origine anthropique (figure 2). Il s'agit de l'effluent final du Parc à résidus miniers Quémont localisé en amont de l'aire d'étude. Le débit de ce dernier étant régulé par la minière, ce cours d'eau est considéré comme intermittent. L'aire inventoriée est composée de quatre segments homogènes. Le premier segment (photo 2-1) est un petit rapide d'une douzaine de mètres de long et d'environ deux mètres de largeur dont le substrat est dominé par le galet parmi lequel on retrouve un peu de sable. La pente d'écoulement se situe entre 2 et 5 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,25 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 0,6 m et une pente d'environ 30 % tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 0,3 m et une pente plus faible (20 %). Le substrat de la berge est similaire à celui du lit du cours d'eau, mais comprend aussi un peu de terre végétale.

Le second segment (photo 2-2) est un chenal d'une longueur de 70 m et d'une largeur moyenne de 2,5 m dont le substrat est dominé par le limon (50%) auquel s'ajoutent le sable et le gravier (25 % chacun). La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,25 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 2 m et une pente d'environ 45% tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 3,5 m et une pente de 45%. Le substrat de la berge est dominé par l'argile au travers de laquelle on retrouve un peu de gravier (5 %).

Le troisième segment homogène (photo 2-3) est un rapide d'une longueur de 105 m et d'une largeur moyenne très variable, mais ne dépassant pas 3 m. Le substrat est dominé par le gravier (70 %) et sous dominé par le sable (20 %) et le caillou (10 %). La pente d'écoulement se situe entre 2 % et 5 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,25 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 2 m et une pente d'environ 50 % tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 3,5 m et une pente de 50 %. Le substrat de la berge est dominé par l'argile au travers de laquelle on retrouve un peu de matière organique (5 %).

Le quatrième et dernier segment homogène (photo 2-4) est une succession de rapides et de petites cascades d'une longueur de 45 m et d'une largeur moyenne très variable, mais ne dépassant pas 2 m. Le substrat est dominé par le galet (50 %), accompagné de caillou (25 %) et de roc (15 %). La pente d'écoulement se situe en moyenne entre 2 % et 5 % mais excède parfois ces valeurs sur de courts segments. Lors des inventaires, le niveau d'eau était



d'environ 0,30 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 2 m et une pente d'environ 60 % tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 3,5 m et une pente de 40%. Le substrat de la berge est dominé par l'argile au travers de laquelle on retrouve un peu de matière organique (5 %). On observe une zone d'érosion de 10 m de longueur sur 3 m de largeur dans ce tronçon.

Pour les segments de cours d'eau inventoriés, la végétation des berges est dominée par les graminées pour la strate herbacée et par l'aulne rugueux, le merisier, le peuplier faux tremble et le bouleau blanc pour les strates arbustives et arborescentes.

L'ensemble de l'aire inventoriée a été pêché à l'aide d'un engin de pêche à l'électricité et aucun poisson n'a été capturé. Un ponceau localisé en aval de l'aire d'étude constitue un

obstacle infranchissable pour toutes les espèces de poisson susceptibles de fréquenter l'aire d'étude. Le pH de l'eau de ce cours d'eau est de 8,22.

### **3.3. Cours d'eau n° 3**

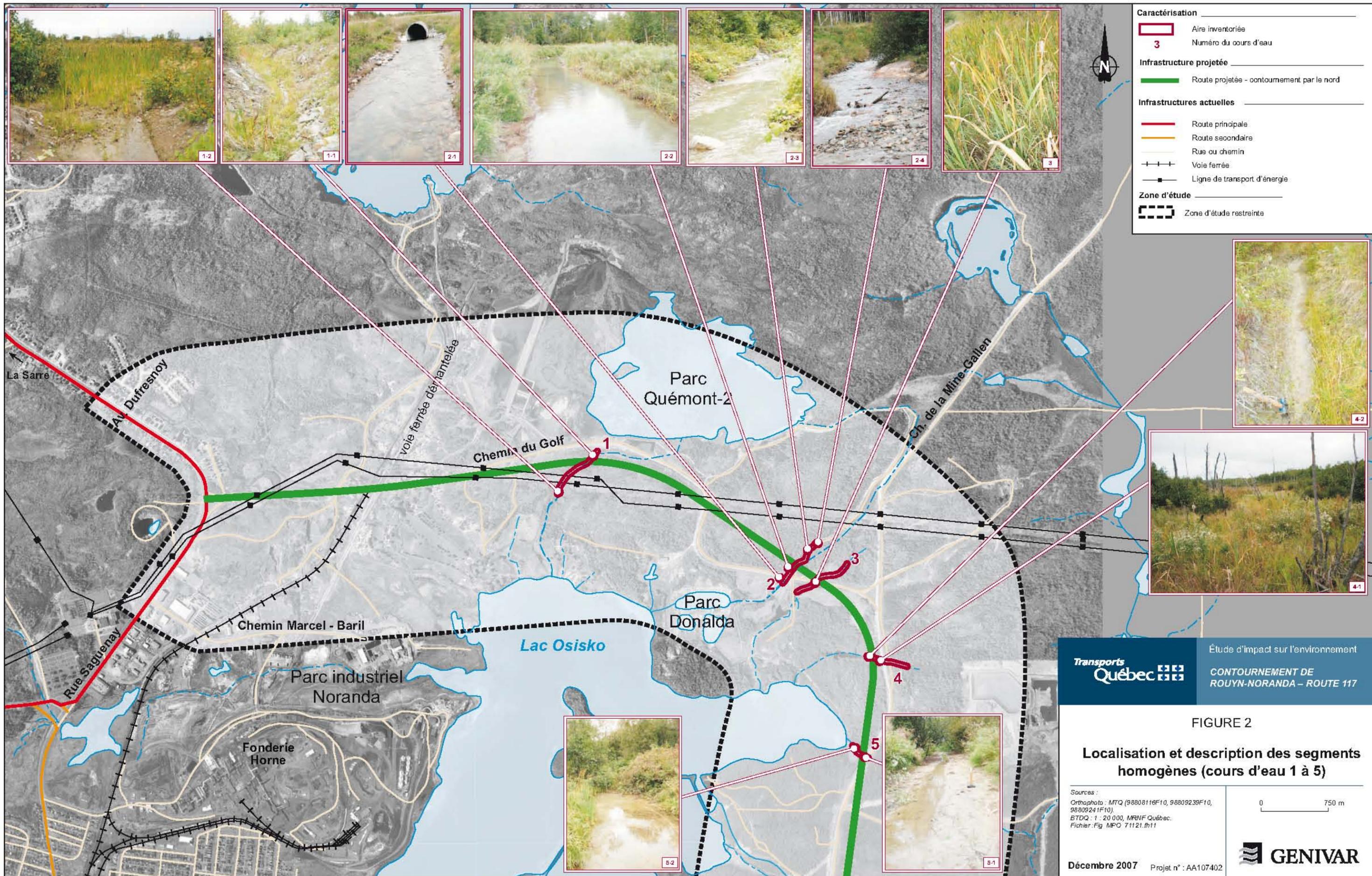
Le cours d'eau n° 3 est un petit ruisseau intermittent (figure 2) qui était complètement asséché lors de la visite de terrain (photo 3). Étant localisé dans le creux d'une petite dépression, la topographie locale favorise l'écoulement des eaux de surface vers cet endroit, tel que le témoigne la présence de quenouille dans la zone pouvant être considérée comme étant le lit du cours d'eau. Le substrat est constitué en grande majorité de matière organique au travers de laquelle on retrouve un peu de limon. La pente d'écoulement est inférieure à 2% et la pente des talus est très douce (inférieur à 5%). La végétation environnante est composée en grande partie d'herbacées, surtout des graminées, et on retrouve la présence d'aulnes et de merisiers dans la dépression. Le peuplier faux-tremble et le peuplier deltoïde dominant la strate arborescente. Ce cours d'eau n'est pas considéré comme un habitat du poisson.

### **3.4 Cours d'eau n° 4**

Ce cours d'eau est un petit ruisseau intermittent (figure 2) d'une largeur de 0,2 m d'au plus 0,1 m de profondeur (photos 4-1 et 4-2). Son faciès d'écoulement dans la zone d'étude est de type chenal et la pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Le substrat du lit du cours d'eau est composé entièrement d'argile. On remarque des petits talus de chaque côté du lit d'une hauteur de 0,5 m en rive gauche et de 1 mètre en rive droite. Le substrat des berges, composé entièrement de matière organique, ainsi que la végétation associée, principalement des graminées parcourues de quenouilles, de joncs et de scirpes, suggèrent que les bordures immédiates du cours d'eau constituent une plaine inondable dont la largeur varie de quelques m à quelques dizaines de m par endroit. On retrouve un peu d'aulne en bordure de la plaine inondable. On remarque l'absence de strate arborescente près du cours d'eau.

### **3.5 Cours d'eau n° 5**

Le cours d'eau n° 5 est un petit ruisseau intermittent (figure 2) d'une largeur de 0,25 m d'au plus 0,15 m de profondeur (photo 5-1), à l'exception d'un petit bassin localisé à l'extrémité d'une route existante localisée en amont de la zone d'étude (photo 5-2). Le faciès d'écoulement du cours d'eau est de type chenal et la pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Le substrat du lit du cours d'eau est composé d'argile et d'un peu de limon. Le substrat des berges, composé entièrement d'argile et présente une pente inférieure à 5% de part et d'autre du lit du ruisseau. La végétation riveraine est dominée par l'aulne et l'on retrouve des graminées, de l'épilobe et de la verge d'or dans la strate herbacée. On remarque l'absence de strate arborescente près du cours d'eau.



**Caractérisation**

- Aire inventoriée
- 3** Numéro du cours d'eau

**Infrastructure projetée**

- Route projetée - contournement par le nord

**Infrastructures actuelles**

- Route principale
- Route secondaire
- Rue ou chemin
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie

**Zone d'étude**

- Zone d'étude restreinte

Étude d'impact sur l'environnement  
**Transports Québec**  
 CONTOURNEMENT DE ROUYN-NORANDA - ROUTE 117

**FIGURE 2**  
**Localisation et description des segments homogènes (cours d'eau 1 à 5)**

Sources :  
 Orthophoto : MTQ (98808116F10, 98809239F10, 98809241F10).  
 BTDQ : 1 : 20 000, MRNF Québec.  
 Fichier: Fig MPO 71121.fr11

0 750 m

Décembre 2007    Projet n° : AA107402



### 3.6 Cours d'eau n° 6

Le cours d'eau n° 6 est la décharge du lac Osisko vers le lac Rouyn (figure 3). De taille moyenne, il représente le plus gros cours d'eau retrouvé en travers de la voie de contournement projetée. L'aire inventoriée est composée de six segments homogènes. Le segment amont (photo 6-1) est un chenal où l'écoulement est relativement lent. Il a 60 m de longueur et environ 6 m de largeur. Le substrat y est dominé par la matière organique parmi laquelle on retrouve un peu de limon et de sable. La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,5 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 1,5 m et une pente de 5 % tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 1 mètre et une pente inférieure à 5 %. Le substrat est composé entièrement d'argile. La végétation des berges est composée de graminées dans la strate herbacée, de myrique baumier dans la strate arbustive ainsi que de bouleau blanc et de sapin dans la strate arborescente. Les segments un et deux sont séparés par une traverse de cours d'eau (ponceau).

Le second segment (photo 6-2) est un rapide d'une longueur de 23 m et d'une largeur moyenne de 2,5 m dont le substrat, plutôt hétérogène, est dominé par le bloc (45 %), auquel s'ajoutent le bloc métrique (20 %), le galet et le caillou (15 % chacun), ainsi qu'un peu de gravier. La pente d'écoulement se situe entre 2 % et 5 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,45 m. Ce segment passe sous le pont de la route existante, donc les berges, d'une pente de 30 % de part et d'autre du cours d'eau, y sont composées du matériel de soutient des assises du pont (sable et gravier) et la végétation y est plutôt rare.

Le troisième segment homogène (photo 6-3) est un chenal d'une longueur de 25 m et d'une largeur moyenne de 4 m. Le substrat est dominé par le gravier (55 %) accompagné de roc (30 %) et de sable (15 %). La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,35 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 2 m et une pente d'environ 50% tandis que la rive droite exhibe une pente de 20% continue. Le substrat de la berge est dominé par la matière organique au travers de laquelle on retrouve quelques blocs. La végétation des berges est surtout arborescente et dominée par le bouleau blanc accompagné de sapin.

Le quatrième segment homogène (photo 6-4) est un rapide d'une longueur de 95 m et d'une largeur de 3 m. Le substrat, hétérogène, est dominé par le galet (40 %), suivi par le bloc métrique (30 %), le caillou (15 %), le gravier (10 %) ainsi qu'un peu de blocs et de blocs métriques. La pente d'écoulement se situe en moyenne entre 2 % et 5 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,35 m. Les berges des rives gauche et droite exhibent une pente de 30 % et 10 % respectivement et leur substrat est dominé par la matière organique parsemée de blocs et de blocs métriques. La végétation est similaire au segment précédent.

Le cinquième segment (photo 6-5) est un chenal d'une longueur de 40 m avec une largeur moyenne très variable, mais ne dépassant pas 5 m. Le substrat est composé de matière organique, plus particulièrement de débris ligneux. La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Le niveau d'eau est très variable, allant de quelques dizaines de centimètre à plus de 1 m par endroit. Les berges des rives exhibent une pente inférieure à 2 % et leur substrat est dominé par la matière organique. Les abords du cours d'eau forment une plaine inondable où la végétation est composée de plantes semi-aquatiques telle que le jonc et le scirpe.

Le sixième segment (photo 6-6), localisé en aval de l'aire d'étude est une succession de rapides et de petites cascades d'une longueur de 100 m et d'une largeur moyenne de 4 m. Le substrat est composé à parts égales de blocs ainsi que de blocs métriques. La valeur de la pente d'écoulement est située entre 5 % et 10 %. Compte tenu du substrat et de la nature du faciès d'écoulement, la profondeur du segment est très variable mais ne dépasse pas 0,5 m. Le talus de la rive gauche possède une hauteur de 0,3 m et une pente de 5 % tandis que le talus de la rive droite a une hauteur de 3 m et une pente de 30 %. Le substrat des berges est composé de matière organique et la végétation du segment est similaire à celle des segments trois et quatre. La présence de blocs métrique offre plusieurs possibilités d'abris pour le poisson.

L'ensemble de l'aire inventoriée a été pêché à l'aide d'un engin de pêche à l'électricité. Au total, six poissons appartenant à trois espèces ont été capturés (tableau 1), soit quatre perchaudes (*Perca flavescens*), une épinoche à cinq épines (*Culaea inconstans*), ainsi qu'un poisson rouge (*Carassius auratus*). À noter que trois des quatre perchaudes ainsi que l'épinoche ont été capturées dans le sixième segment, la présence de blocs métrique offrant plusieurs possibilités d'abris pour le poisson dans ce secteur. Le pH de l'eau de ce cours d'eau était de 8,59 lors des travaux de terrain.

### **3.7 Cours d'eau n° 7**

Le cours d'eau n° 7 est un petit ruisseau intermittent qui était complètement asséché lors de la visite de terrain (figure 3, photos 7-1 et 7-2). En similarité avec le cours d'eau n°3, la topographie locale favorise l'écoulement des eaux de surface vers cet endroit, tel que le témoigne la présence de quenouille dans la zone pouvant être considérée comme étant le lit du cours d'eau. Le substrat du lit du cours d'eau est constitué en grande majorité d'argile au travers de laquelle on retrouve quelques blocs et du galet. La pente d'écoulement est inférieure à 2% et la pente des talus est très douce (inférieur à 5%). La végétation environnante est composée en grande partie de graminées dans la zone herbacée, d'aulne dans la strate arbustive, et de peupliers faux-tremble dans la strate arborescente. Ce cours d'eau n'est pas considéré comme un habitat du poisson.

### 3.8 Cours d'eau n° 8

Le cours d'eau n° 8 est un ruisseau permanent dont l'origine se situe en milieu urbain et qui reçoit probablement les eaux du réseau pluvial du secteur (figure 3). L'aire inventoriée est composée de trois segments homogènes. Le premier segment (photo 8-1) est une petite cascade de 20 m de long et de 0,6 m de largeur dont le substrat est dominé par le bloc (50 %) auquel s'ajoutent le galet et le caillou (25 % chacun). La pente d'écoulement se situe entre 2 et 5 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,20 m. Le talus des deux rives possède une hauteur de 3,5 m et une pente d'environ 40 %. Les berges de ce secteur ont été stabilisées par un enrochement.

Le second segment (photo 8-2) est un bassin d'une longueur de 11 m et d'une largeur maximale de 9 m, dont le substrat est composé de limon et de bloc à parts égales. La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Le niveau d'eau était d'environ 1 mètre dans la section la plus profonde. Le talus des deux rives possède une hauteur de 3,5 m, la pente de la rive gauche étant de 50 % tandis que celle de la rive droite est plus abrupte (60 %). Le substrat des berges est dominé par le limon.

Le troisième segment homogène (photo 8-3) est un chenal d'une longueur de 255 m et d'une largeur moyenne de 2,5 m. Le substrat est dominé par le limon au travers duquel on retrouve un peu de gravier. La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,3 m. Le talus des deux rives possède une hauteur de 1,5 m et une pente de 60 %. Le substrat des berges est dominé par le limon. On observe une zone d'érosion locale (photo 8-4) d'une largeur de deux à trois m au droit du passage de la route projetée.

Pour le segment de cours d'eau inventorié, la végétation des berges est dominée par les graminées pour la strate herbacée et par l'aulne rugueux, le peuplier faux tremble, le bouleau blanc pour les strates arbustives et arborescentes.

L'ensemble de l'aire inventoriée a été pêché à l'aide d'un engin de pêche à l'électricité. Au total, 21 poissons appartenant à deux espèces ont été capturés (tableau 1), soit 19 meuniers noirs (*Catostomus commersoni*) et deux épinoches à cinq épines (*Culaea inconstans*). Tous les individus ont été capturés dans les segments deux et trois. Le pH de l'eau de ce cours d'eau était de 7,42 lors des travaux de terrain.

### 3.9 Cours d'eau n° 9

Le cours d'eau n° 9 est un petit ruisseau intermittent (figure 3). L'aire inventoriée est composée de deux segments homogènes. Le premier segment est un chenal de 55 m de long et de 0,75 m de largeur, ce dernier se rétrécissant rapidement vers l'amont (photo 9-1), dont le substrat est dominé par le limon (85 %) auquel s'ajoutent le sable et la matière

organique (10 % et 5 % respectivement). La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Lors des inventaires, le niveau d'eau était d'environ 0,8 m dans sa section la plus profonde. Le talus des deux rives possède une hauteur de 0,8 m et une pente d'environ 5 %. Le substrat des berges est composé entièrement de matière organique.

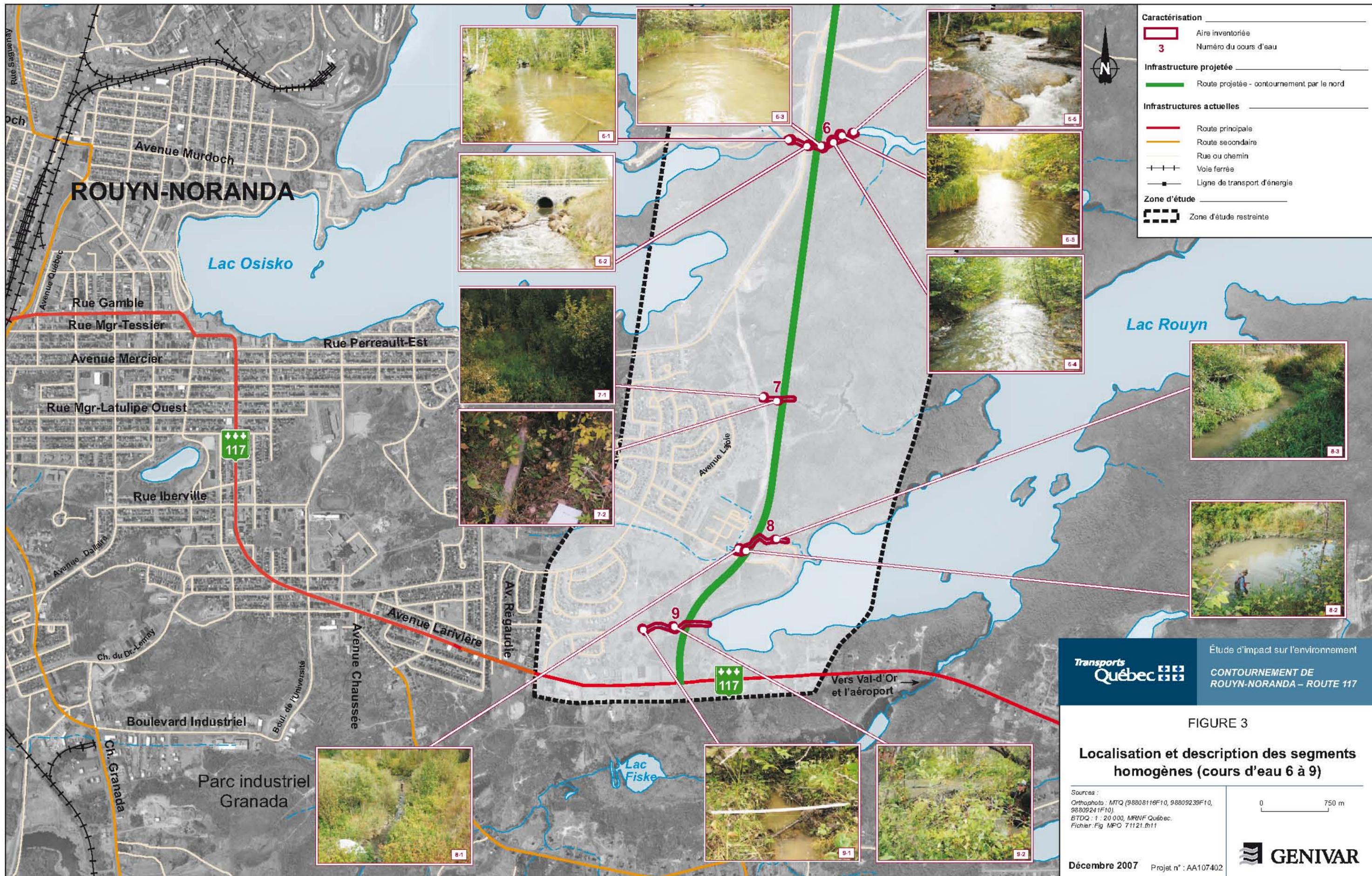
Le second segment homogène (photo 9-2) est composé d'une série de bassins entrecoupés de sept barrages de castor récents. Ce segment est d'une longueur de 110 m et d'une largeur maximale de 9 m. Le substrat est dominé par le limon au travers duquel on retrouve de la matière organique sous forme de débris végétaux. La pente d'écoulement est inférieure à 2 %. Le niveau d'eau était d'environ 1,3 m dans la section la plus profonde du premier bassin. Le talus des deux rives possède une hauteur de 1,5 m, et une pente d'environ 5 %. Le substrat des berges est dominé par le limon.

Pour le tronçon de cours d'eau inventorié, la végétation des berges est dominée par les graminées au travers desquelles on retrouve de la verge d'or et des épilobes pour la strate herbacée et par l'aulne rugueux, le cerisier, le peuplier faux-tremble ainsi que le peuplier deltoïde pour les strates arbustives et arborescentes.

Les barrages constituant des obstacles infranchissables, la section d'habitat localisée en amont du premier barrage étant relativement restreinte et l'apport en eau fraîche étant minime et intermittent, ce cours d'eau n'est pas considéré comme un habitat du poisson. Le pH de l'eau de ce cours d'eau était de 7,03 lors des travaux de terrain.

Tableau 1 Résultat des travaux de pêche électrique effectués dans la zone d'étude restreinte du projet.

Cours d'eau échantillonnés	Espèce	Nombre d'individus capturés
2	Aucune	/
	Perchaude ( <i>Perca flavescens</i> )	4
6	Épinoche à cinq épines ( <i>Culaea inconstans</i> )	1
	Poisson rouge ( <i>Carassius auratus</i> )	1
8	Meunier noir ( <i>Catostomus commersoni</i> )	19 (juvéniles)
	Épinoche à cinq épines ( <i>Culaea inconstans</i> )	2



## 4 DISCUSSION

---

À la lumière des résultats obtenus lors de la caractérisation des cours d'eau effectuée à l'automne 2007, il apparaît que les ruisseaux numéro six et huit constituent des habitats du poisson puisque différentes espèces y ont été pêchées.

Dans le cas du cours d'eau numéro six, reliant le lac Osisko au lac Rouyn, il est important de souligner que, bien qu'il s'agisse du cours d'eau le plus important (en taille) de la zone d'étude, les résultats de pêche (six poissons) ont été très faibles, et ce malgré un effort de pêche à l'électricité relativement grand, couvrant plus de 300 m du cours d'eau. Le potentiel d'habitat du poisson à l'intérieur de ce cours d'eau est donc jugé moyen.

En ce qui concerne le cours d'eau numéro huit, les captures d'individus juvéniles de meunier noir soulignent que ce ruisseau pourrait occuper la fonction d'aire d'alevinage pour cette espèce, dont les adultes fréquentent probablement le lac Rouyn. Il est cependant intéressant de souligner qu'une étude précédente (Groupe Poulin Thériault, 1986) mentionne, suite à une mesure de pH de 4,5 dans le lac Rouyn en 1984, que les conditions y sont peu propices à l'établissement et au maintien de communautés de poissons. La littérature mentionne que le meunier noir utilise les petits cours d'eau graveleux à courant modéré pour frayer, mais qu'il n'est pas particulièrement sélectif et peut utiliser la rive de certains lacs pour déposer ses œufs. Suite à l'éclosion des œufs, les larves émigrent graduellement vers les milieux lacustres (Bernatchez et Giroux, 2000, Scott et Crossman, 1974). Ces observations nous emmènent alors à considérer que le cours d'eau numéro huit ne constitue pas un habitat essentiel à la survie des meuniers noirs juvéniles de ce secteur. Dans ces circonstances, le potentiel d'habitat y est jugé faible.

Toutefois, bien que les activités de caractérisation n'ont pas permis de souligner la présence de frayères potentielles dans le cours d'eau numéro huit, il n'en demeure pas moins que la capture de meuniers noirs juvéniles pourrait souligner la présence de ce type d'habitat à proximité ou dans la zone d'étude. Ce faisant, il serait donc important de vérifier la présence de géniteurs ou la présence d'œufs de meunier noir dans le substrat près des travaux projetés et ce, dans la période comprise entre le début du mois de mai et le début du mois de juin, lorsque la température avoisinera les 10°C. Le tout permettra alors de valider ou d'infirmer la présence de site de fraie et, du même coup, de valider le potentiel d'habitat établi dans le cadre du présent avis.

Pour sa part, la caractérisation du faciès d'écoulement et du substrat de l'effluent du parc à résidus miniers Quémont-2 (cours d'eau numéro deux) a démontré que ce dernier offre également un potentiel d'habitat pour le poisson. L'échantillonnage à l'aide de la pêche électrique a toutefois souligné l'absence de poisson dans les segments étudiés. Ceci peut s'expliquer par la présence d'un obstacle infranchissable en aval de la zone d'étude, empêchant la migration d'individus provenant du lac Osisko. La nature du cours d'eau, un

effluent minier intermittent, diminue aussi considérablement la qualité de l'habitat aquatique, son débit pouvant être modulé à sa source (parc Quémont-2) selon la qualité de l'eau du parc. Conséquemment, le potentiel d'habitat dans ce cours d'eau a été établi à faible.

Le tableau 2 de la page suivante résume la caractérisation effectuée pour la traversée des neuf (9) cours d'eau avec le projet de la voie contournement de Rouyn-Noranda. Le potentiel d'habitat du poisson y est aussi spécifié pour chacun de ces cours d'eau.

En réalité, seuls les trois cours d'eau identifiés ci-haut présentent un potentiel d'habitat du poisson dans le milieu d'étude. À cet égard, il ne fait aucune doute que les usages miniers et industriels du secteur ont contribué à restreindre ce potentiel au cours des ans et ce, malgré la présence de lacs et de cours d'eau importants à proximité.

Pour preuve, dans le cadre de l'étude d'impact en cours, cinq (5) des neuf (9) cours d'eau ont été échantillonnés afin de statuer sur le degré de contamination des eaux de surface (cours d'eau 1, 2, 6, 8 et 9). Tous ces cours d'eau présentent de fait une contamination importante par les métaux. Sur les 18 métaux analysés, il y a des dépassements des critères applicables pour dix (10) d'entre eux. D'une part, il y a dépassement des critères du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) relativement à la protection du milieu aquatique pour l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le cuivre (Cu), le plomb (Pb), le molybdène (Mb) et le sélénium (Se). D'autre part, il y a dépassement du seuil de toxicité chronique du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP) pour l'aluminium (Al), le baryum (Ba), le nickel (Ni) et le zinc (Zn).

Tableau 2. Caractérisation sommaire des cours d'eau de la zone d'étude et potentiel d'habitat pour le poisson

Type	Cours d'eau - segment homogène	Faciès d'écoulement	Largeur (m)	Profondeur (m)	Type de substrat (dominant / sous-dominant)		Végétation dominante		Poisson	
					Lit	Rives	Lit	Rives	Pêche / présence de poissons	Potential d'habitat
intermittent	9 - 1	chenal	0,7	0,1	argile / bloc	argile / gravier	quenouilles	graminées	non / non	nul
	9 - 2	milieu humide	10	NA	matière organique	m. o. / limon	quenouilles	graminées		
effluent de mine, intermittent	1 - 1	rapide	2	0,25	galet / sable	galet / sable	absente	graminées	oui / non	faible
	1 - 2	chenal	2,5	0,25	limon / sable, gravier	argile / gravier	absente	graminées		
	1 - 3	rapide	3 (max)	0,25	galet / sable	argile / m. o.	absente	graminées		
	1 - 4	rapides / cascades	2	0,3	galet / caillou	argile / m. o.	absente	graminées		
intermittent*	2	NA	NA	NA	m. o. / limon	m. o. / limon	quenouilles	graminées	non / non	nul
intermittent	3	chenal	0,2	0,1	argile	m.o.	quenouilles	graminées	non / non	nul
intermittent	4	chenal	0,25	0,15	argile / limon	argile	absente	graminées	non / non	nul
permanent	5 - 1	chenal	6	0,5	m. o. / limon	argile	absente	graminées	oui / oui	moyen
	5 - 2	rapide	2,5	0,45	bloc / bloc métrique	sable / gravier	absente	absente		
	5 - 3	chenal	4	0,35	gravier / roc	m. o. / bloc	absente	bouleau blanc sapin		
	5 - 4	rapide	3	0,35	galet / bloc métrique	m. o. / bloc	absente	bouleau blanc sapin		
	5 - 5	chenal	5 (max)	1 (max)	m. o.	m. o.	absente	jonc - scirpe		
	5 - 6	rapides / cascades	4	0,5 (max)	bloc / bloc métrique	m. o.	absente	bouleau blanc sapin		
intermittent*	6	NA	NA	NA	argile / bloc	m. o.	quenouilles	graminées	non / non	nul
permanent	7 - 1	cascade	0,6	0,2	bloc / galet, caillou	enrochement	absente	graminées	oui / oui	faible
	7 - 2	bassin	9	1 (max)	limon / bloc	limon	absente	graminées		
	7 - 3	chenal	2,5	0,3	limon / gravier	limon	absente	graminées		
intermittent	8 - 1	chenal	0,75 (max)	0,8 (max)	limon / m. o.	m. o.	absente	graminées	non / non	nul
	8 - 2	bassin	9	1,3	limon / m. o.	m. o.	absente	graminées		

## 5 SPÉCIFICATIONS

---

À l'étape de l'avant-projet définitif ou des plans et devis, une étude hydraulique sera réalisée afin de déterminer les débits de conception des ponceaux et des ouvrages d'art. Pour la conception et la construction des ponts/ponceaux de la voie de contournement de Rouyn-Noranda les lignes directrices du MTQ pour la protection environnementale du milieu aquatique<sup>1</sup> seront respectées.

En résumé, les principaux critères de protection de la vie aquatique sont les suivants :

- une pente maximale de 0,5 % est requise pour un ponceau d'une longueur supérieure à 25 m;
- une pente maximale de 1,0 % est requise pour un ponceau d'une longueur inférieure à 25 m;
- une vitesse d'écoulement maximale à l'intérieur du ponceau de 1,2 m/s lorsqu'il a moins de 25 m de longueur;
- une vitesse d'écoulement maximale à l'intérieur du ponceau de 0,9 m/s lorsqu'il a plus de 25 m de longueur;
- pour un ponceau de plus de 60 m de longueur, des moyens doivent être pris pour créer des sites de repos, surtout lorsque la vitesse d'écoulement se rapproche de la limite de la capacité natatoire des espèces en cause. À cet effet, le guide expose les niveaux de nage soutenus pour plusieurs espèces de poisson.
- la libre circulation du poisson sera assurée par une conception adéquate des ponceaux. Ainsi, la pente et le diamètre des ponceaux devront maintenir une vitesse de courant à l'intérieur en dessous de la capacité natatoire des poissons migrateurs.

---

<sup>1</sup> Ministère des Transports du Québec. 1992. Ponts et ponceaux – Lignes directrices pour la protection environnementale du milieu aquatique. Service de l'environnement. 91 p. et annexes.

## **6. BIBLIOGRAPHIE :**

---

BERNATCHEZ, L., GIROUX, M. 2000. *les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'Est du Canada*. Édition Broquet. 350 p.

GROUPE POULIN, THÉRIAULT LTÉE. 1986. *Étude d'impact sur l'environnement : Route de raccordement entre le boulevard Québec et l'avenue Larivière (route 117 – Rouyn)*. Rapport du Groupe Poulin, Thériault Ltée présenté au Ministère des Transports du Québec. 112 p. + annexes.

SCOTT, W.B., CROSSMAN, E.J. 1974. *Poissons d'eau douce du Canada*. Bulletin n°184 du Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa. 1 026 p.

## ANNEXE 1

Lettres du CDPNQ et du MRNF, secteurs faune

Rouyn-Noranda, le 26 juillet 2007

Madame Christiane Lareau  
GENIVAR  
5355, boulevard des Gradins  
Québec (Québec) G2J 1C8

**Objet : Demande de renseignements au sujet des espèces en situation précaire sur le tracé de la future voie de contournement de Rouyn-Noranda**

Madame,

À la suite de votre demande concernant l'objet en titre, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser les informations sur les éléments de la biodiversité en situation précaire (espèces, habitats, sites, paysages, etc.). Actuellement ces renseignements traitent presque uniquement des espèces. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de collections, littérature scientifique, inventaires, etc.) sont intégrées graduellement au centre et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre, si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à intégrer au centre et des recherches sur le terrain s'avère essentielle pour obtenir un portrait général des espèces en situation précaire du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Après la consultation des données du centre, nous vous avisons de l'absence sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mention d'espèce faunique menacée, vulnérable, susceptible d'être ainsi désignée ou d'intérêt pour le CDPNQ.

Quant aux autres données fauniques demandées, vous les recevrez dans un envoi subséquent.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

***Original signé par***

Jean Lapointe,  
biologiste

c.c. M. Luc Bélisle, Directeur de l'Aménagement de la faune de l'Abitibi-  
Témiscamingue

Par courriel

Rouyn-Noranda, le 31 juillet 2007

Madame Christiane Lareau  
Genivar Société en commandite  
5355, boul. des Gradins  
Québec (Québec) G2J 1C8

**Objet : Demande d'information faunique concernant la voie de contournement de Rouyn-Noranda**

Madame,

Dans le secteur d'étude se trouve comme habitat légal : 3 ACOA, 2 habitats du rat musqué et une colonie de sterne pierregarin. Comme complément d'information, je vous signale qu'il existe une colonie non légale de cormorans à aigrettes (environ 115 nids) sur le lac Pelletier.

La récolte de gros gibier est de 5 orignaux et 7 ours noirs pour 2002-2006.

Pour la faune aquatique aucune frayère n'est connue dans ce secteur, toutefois nous avons la présence d'espèce pour certains plans d'eau. Puisque je vais joindre les fichiers « .shp » vous pourrez retrouver les espèces en question dans la base de données. Les shapefiles sont exprimés en degrés décimaux (GCS NAD 83).

Vous trouverez une carte en « PDF » en annexe pour localiser l'ensemble de l'information. Aucune autre information n'est disponible à notre bureau.

*Les données demeurent la propriété du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et à titre d'utilisateur autorisé vous ne pouvez pas vendre, donner, prêter, échanger ou transmettre ces informations à des tiers sans notre accord. De plus, l'information transmise ne doit être utilisée que pour les travaux cités dans votre demande ci-jointe. Une demande écrite d'autorisation d'utilisation devra nous être acheminée pour toute autre utilisation de ces informations. Veuillez aussi noter qu'aucune partie de ces informations ne peuvent être utilisées à des fins lucratives par l'utilisateur autorisé et que ces données n'ont aucune valeur légale.*

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Original signé par*

JM/ap

Jocelyn Mercier  
Technicien de la faune

p.j.

c.c. M. Daniel Nadeau, Direction de l'aménagement de la faune



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Québec (Québec)  
G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Québec, Québec  
G1V 4B8

Québec, le 14 mai 2008

Monsieur Jocelyn Bonin  
Ministère des Transports  
Direction de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec  
80, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

**Objet : Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – Route 117 Déclenchement de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale**

Monsieur,

En référence aux informations supplémentaires que vous avez fournies à Pêches et Océans Canada (MPO) le 23 janvier dernier, la présente a pour but de vous informer que votre projet est vraisemblablement soumis à une évaluation environnementale fédérale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Le MPO conclut que les travaux proposés entraîneront une détérioration, une destruction ou une perturbation (DDP) de l'habitat du poisson qui nécessitera une autorisation en vertu du paragraphe 35 (2) de la *Loi sur les pêches*. Dans ce contexte, ce ministère est une autorité responsable au sens de la LCEE. Le MPO veillera donc à ce que soit effectuée une évaluation environnementale du projet en vertu de la LCEE avant d'exercer leur attribution à l'égard du projet.

De plus, la coordination de l'évaluation environnementale fédérale sera prise en charge par le MPO et Monsieur François Villeneuve agira à titre de coordonnateur fédéral (CFEE). Vous pouvez communiquer avec lui au numéro de téléphone (418) 775-0774. Monsieur Villeneuve sera votre interlocuteur principal et il verra également à faciliter les échanges d'information et la collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) conformément à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

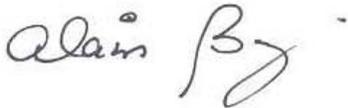
Dans les prochains jours, vous recevrez un document qui précisera la portée du projet faisant l'objet de l'évaluation environnementale fédérale ainsi que les éléments qui devront être examinés dans ce cadre.

.../2



Veillez prendre note qu'en vertu de l'article 55 de la LCEE, l'information que vous fournirez concernant l'évaluation environnementale de ce projet sera versée au Registre canadien d'évaluation environnementale (RCEE) et sera mise à la disposition du public sur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bonin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Bourgeois  
Conseiller principal

c.c. François Villeneuve, Pêches et Océans Canada

Louis Messely, Direction des évaluations environnementales - MDDEP – Québec

**CONSTRUCTION DE PONTS ET PONCEAUX DANS LE CADRE  
DU PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117 À  
ROUYN-NORANDA**

**LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DE  
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE FÉDÉRALE**

**PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

**MAI 2008**

**Canada**

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Objet.....	1
2.0	Contexte.....	1
2.1	Description du projet.....	1
2.2	Application de la LCÉE.....	1
3.0	Portée de l'évaluation environnementale.....	2
3.1	Portée du projet.....	2
3.2	Éléments à considérer.....	2
3.3	Portée des éléments à considérer.....	3
3.4	Renseignements supplémentaires.....	3
4.0	Registre public.....	4
5.0	Documents consultés.....	4

## 1.0 OBJET

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite procéder à la construction d'une voie de contournement de la route 117 à Rouyn-Noranda. Le 8 février 2007, un exemplaire de l'avis de projet a été transmis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Une première analyse du document concluait qu'un besoin d'information supplémentaire était nécessaire pour permettre aux autorités fédérales de confirmer s'ils auraient à émettre des autorisations et ainsi déclencher le processus d'évaluation environnementale fédérale.

Après analyse des deux documents fournis par le MTQ en janvier 2008, Pêches et Océans Canada conclut que les travaux proposés entraîneront vraisemblablement une détérioration, une destruction ou une perturbation (DDP) de l'habitat du poisson. Le présent document a pour but de décrire le processus fédéral d'évaluation environnementale applicable à ce projet dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) et de présenter la portée de cette évaluation et les renseignements nécessaires à sa réalisation.

## 2.0 CONTEXTE

### 2.1 Description du projet

Le projet de construction d'une voie de contournement de l'agglomération de la ville de Rouyn-Noranda a pour objectif d'exclure le trafic lourd en transit du centre-ville et du noyau urbain. La diminution du trafic lourd au centre-ville permettra d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

La route projetée débute à l'entrée est de la ville, soit à l'ouest du lac Rouyn, longe et croise la rue Perreault Est. Par la suite le tracé bifurque vers l'ouest, chevauche le chemin de Golf pour ensuite relier la route 101, soit la rue Saguenay (1,3 km) et le chemin Bradley (2,1 km).

### 2.2 Application de la LCÉE

La LCÉE s'applique aux projets pour lesquels le gouvernement fédéral possède un pouvoir décisionnel relativement à l'article 5 de la Loi, que ce soit en tant que promoteur, administrateur du territoire domaniale, source de financement ou organisme de réglementation. Dans le présent contexte, Pêches et Océans Canada (MPO) a déterminé que le projet est susceptible de détériorer, détruire ou perturber l'habitat du poisson ce qui nécessite une autorisation en vertu du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches.

Les travaux relatifs à la traversée des cours d'eaux 1 à 9 sont les principaux aspects du projet proposé, qui selon l'analyse des documents fournis, entraîneront une destruction, une détérioration ou une perturbation de l'habitat du poisson.

Cette attribution réglementaire constitue un déclencheur du processus fédéral d'évaluation environnementale. Par conséquent, le MPO, à titre d'« autorité responsable » de l'évaluation envi-

ronnementale, doit s'assurer qu'une évaluation environnementale conforme à la LCÉE soit réalisée.

Conformément au paragraphe 18(1) de la LCÉE, le présent projet est soumis à une évaluation environnementale fédérale de type « *examen préalable* ».

### **3.0 PORTÉE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

La portée de l'évaluation environnementale identifie les composantes du projet qui seront décrites et dont les effets sur l'environnement seront analysés, ainsi que les éléments de l'environnement dont il faut tenir compte, de même que leur portée.

#### **3.1 Portée du projet**

La portée du projet englobe la combinaison d'activités et d'ouvrages qui devront être considérés. Les composantes du projet pouvant influencer l'exercice des attributions fédérales ont été retenues lors de l'analyse des informations soumises au MPO par le promoteur. En l'occurrence, pour les besoins d'application de la LCÉE, les composantes suivantes seront incluses dans la portée du projet :

- les traversés de cours d'eau numéros 1 à 9 ;
- tout autre ouvrage, structure temporaire ou activité connexe liés directement aux ouvrages principaux mentionnés au point précédent et à leur entretien sont inclus dans la portée du projet (p. ex. : utilisation d'explosifs, chemins d'accès temporaires, batardeaux, enrochements de protection, remblais, revégétalisation des berges, etc.).

#### **3.2 Éléments à considérer**

L'évaluation environnementale comprendra l'étude des éléments suivants, énumérés aux sous-alinéas 16(1) a) à e) de la Loi :

- Les effets environnementaux du projet, y compris ceux causés par les accidents ou défaillances pouvant en résulter, et les effets cumulatifs que sa réalisation, combinée à l'existence d'autres ouvrages ou à la réalisation d'autres projets ou activités, est susceptible de causer à l'environnement.
- L'importance des effets visés au point précédent.
- Les observations du public à cet égard, reçues au cours de l'évaluation environnementale.
- Les mesures d'atténuation réalisables, sur les plans technique et économique, des effets environnementaux importants du projet.
- Tout autre élément utile à l'examen préalable.

Les effets environnementaux tels qu'ils sont définis au paragraphe 2(1) de la Loi, sont les changements que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement, notamment à une espèce sauvage inscrite, à son habitat essentiel ou à la résidence des individus de cette espèce, au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les espèces en péril, les répercussions de ces changements soit en

matière sanitaire et socioéconomique, soit sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les autochtones, soit sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale, ainsi que les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement.

### **3.3 Portée des éléments à considérer**

#### *Changements que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement*

L'évaluation environnementale fédérale tiendra compte, sans toutefois s'y limiter, des sujets suivants :

- Le poisson et l'habitat du poisson ;
- Les espèces en péril au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les espèces en péril ;
- La qualité de l'eau.

#### *Changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement*

Les risques environnementaux qui peuvent influencer sur le projet devront être décrits et les effets prévus de ces risques environnementaux seront documentés. Sans s'y limiter, les épisodes de crues importantes seront pris en compte dans l'évaluation environnementale et la conception du projet.

#### *Étude des effets cumulatifs du projet*

On entend par effets cumulatifs, les changements subis par l'environnement en raison des effets du projet combinés avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures. L'évaluation des effets cumulatifs se fera spécifiquement sur les composantes valorisées de l'environnement pour lesquelles des effets cumulatifs sont susceptibles de se produire. Il pourra être nécessaire d'identifier les autres projets ou activités qui ont été ou seront menés dans la zone d'étude.

#### *Zone d'étude*

La zone d'étude englobe les éléments énumérés à la section 3.1 qui sont construits en tout ou en partie dans le milieu hydrique. La zone d'étude inclut toute la zone d'influence de ceux-ci, c'est-à-dire la zone à l'intérieur de laquelle se feront sentir les effets environnementaux directs et indirects, notamment ceux découlant des modifications du régime hydrologique.

#### *Limites temporelles*

La période visée par l'étude inclut la construction et l'exploitation du projet de façon à permettre l'examen de l'ensemble des impacts à court, moyen et long terme.

### **3.4 Renseignements supplémentaires**

Afin de compléter la préparation du rapport d'examen préalable, le MPO pourra demander des renseignements supplémentaires auprès du promoteur ou de tout autre intervenant ou expert pour

lui permettre de prendre une décision. Toutefois, cela n'implique pas que le promoteur doive nécessairement produire des documents distincts de ceux qu'il aurait à préparer pour d'autres instances. Lorsque cela est possible, le promoteur est encouragé à ne produire qu'une seule étude qui satisfasse les exigences établies par les autorités fédérales et provinciales.

#### **4.0 REGISTRE PUBLIC**

Le préambule de la LCÉE prévoit que le gouvernement canadien s'engage à favoriser la participation de la population à l'évaluation environnementale des projets ainsi qu'à fournir l'accès à l'information sur laquelle se fonde cette évaluation. C'est en vertu de cet engagement que l'article 55 de la LCÉE exige la tenue d'un registre public par l'autorité responsable, relatif à chacun des projets pour lesquels une évaluation environnementale est effectuée.

Tout document émanant du promoteur, et pertinent à l'évaluation environnementale, peut être consigné au Registre canadien d'évaluation environnementale (RCÉE) et mis à la disposition du public sur demande. Certains documents confidentiels ou sensibles qui devraient être protégés et ne pas être rendus publics peuvent être exclus du RCÉE. Dans un tel cas, le promoteur devra fournir à l'autorité responsable de la tenue du RCÉE des arguments démontrant un risque vraisemblable de préjudice probable.

Pêches et Océans Canada est responsable de la tenue du Registre.

Le Registre canadien d'évaluation environnementale peut être consulté au site Internet suivant : [http://www.acec-ceaa.gc.ca/050/index\\_f.cfm](http://www.acec-ceaa.gc.ca/050/index_f.cfm)

#### **5.0 DOCUMENTS CONSULTÉS**

- Ministère des Transports du Québec - Direction de l'Abitibi-Témiscamingue - Nord-du-Québec (8 janvier 2007). Avis de projet. Construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda, Route 117. 17 p
- Ministère des Transports du Québec (Décembre 2007). Étude d'impact sur l'environnement. Avis de présentation des cours d'eau. Construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117. Préparé par GÉNIVAR. 17 p. + annexes

## Demande d'information additionnelle

### Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda (route 117)

---

#### Renseignements demandés :

Le MPO est d'avis que les habitats du poisson ont été adéquatement caractérisés dans les réponses du MTQ (14 janvier 2008) aux questions/commentaires du MPO du 8 mars 2007. Par ailleurs, le MPO ne connaît pas les espèces de poissons présentes dans les lacs Osisko et Rouyn, bien qu'il semble que la perchaude soit utilisée à des fins de pêche récréative.

*Q 1 Dresser la liste des principales espèces de poisson présentes ou susceptibles de fréquenter les plans d'eau Osisko et Rouyn.*

Aucune information n'est disponible quant aux interventions en milieu aquatique ni sur les structures de traversées de cours d'eau qui seront installées. Par ailleurs, le MPO considère que les cours d'eau 6 et 8 nécessitent, à moins d'avis contraire, le maintien du libre passage du poisson. Le MPO est d'avis que, généralement, les méthodes usuelles de conception des ponceaux sont insuffisantes pour assurer le libre passage du poisson. Les traversées ciblées nécessiteront vraisemblablement des aménagements particuliers. À titre d'exemple, la mise en place de déflecteurs à l'intérieur des structures, ou l'aménagement d'un substrat adéquat à l'intérieur du ponceau, peuvent permettre de maintenir le libre passage du poisson. Ces structures nécessitent une expertise d'ingénierie spécialisée, et les experts du MPO sont prêts à collaborer avec les concepteurs des structures. À titre d'information et de base de discussion, nous vous fournissons au présent envoi le document de recommandations de conception des traversées de cours d'eau où le libre passage du poisson doit être assuré.

*Q 2 Fournir description, plan(s) et dimensions préliminaires des ouvrages proposés ainsi que les études hydrauliques (si disponibles). Les plans devraient représenter le niveau de récurrence d'inondation de 2 ans ou la ligne naturelle des hautes eaux.*

*Q 3 Fournir une description détaillée des interventions prévues à proximité ou dans le milieu aquatique (ex. : machinerie utilisée, matériaux nécessaires, excavation, remblayage, dérivation temporaire, chemin d'accès temporaire, batardeaux, stabilisation de berge, etc.).*

*Q 4 Dans la mesure du possible, estimer les superficies d'habitat du poisson qui seront détruites, détériorées et perturbées par la mise en place de ponceaux, la dérivation de cours d'eau ainsi que les ouvrages ou les activités connexes (comme par exemple, sans toutefois s'y limiter, redressement des cours d'eau en amont et en aval des ponceaux, déboisement, chemins d'accès, batardeaux, enrochements de protection, etc.).*

#### Document consulté

Ministère des Transports du Québec (Décembre 2007). Étude d'impact sur l'environnement. Avis de présentation des cours d'eau. Construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda, route 117. Préparé par GÉNIVAR. 17 p. + annexes